
AVIS DE PROMULGATION

**RÈGLEMENT # 307-2024 RELATIF À L'ÉCOCENTRE DE LA
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET**

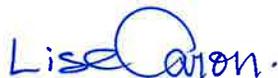
CET AVIS est par la présente donné à tous les citoyens et citoyennes de la Municipalité de L'Islet et stipule ce qui suit :

QUE le Conseil a adopté le règlement # 307-2024, intitulé « Règlement relatif à l'écocentre de la Municipalité de L'Islet », lors de la séance du 6 mai 2024, tenue à l'édifice municipal;

EN CONSÉQUENCE, ledit règlement entre en vigueur selon la loi.

Ce règlement est disponible à l'édifice municipal et toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à L'Islet, ce 8 mai 2024.

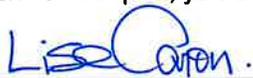


Lise Caron
Directrice générale greffière-trésorière
adjointe par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Lise Caron, directrice générale greffière-trésorière adjointe par intérim de la Municipalité de L'Islet, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis concernant le règlement # 307-2024 conformément à la loi ce 8 mai 2024.

En foi de quoi, je délivre ce certificat,



Lise Caron
Directrice générale greffière-trésorière
adjointe par intérim